



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

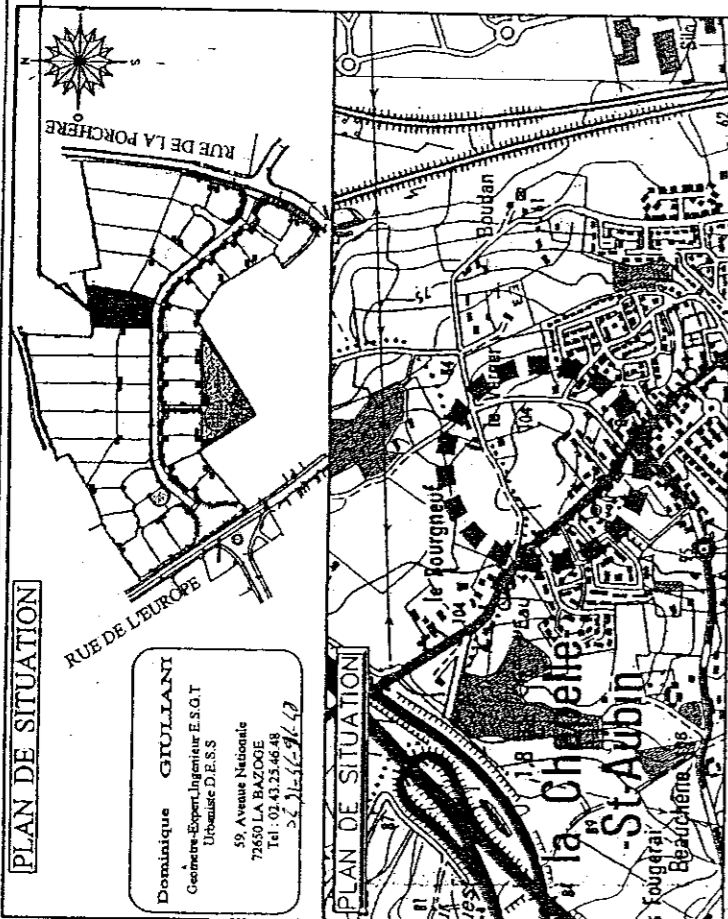
PLAN INDIVIDUEL DE VENTE
 Lot N° 13
 le 7 Octobre 1999

DOSSIER : 98008

Echelle: 1/500e

COMMUNE DE LA CHAPELLE SAINT AUBIN (72)
 Lotissement " LE HAUT PIGNON "
 FRANCELOT NANTES S.A.
 Rue Marcelin Barthelet
 Atlantique Parc
 44412 ST HERBLAIN CEDEX
 Tel : 02.51.90.50.40
 Fax : 02.40.43.67.03

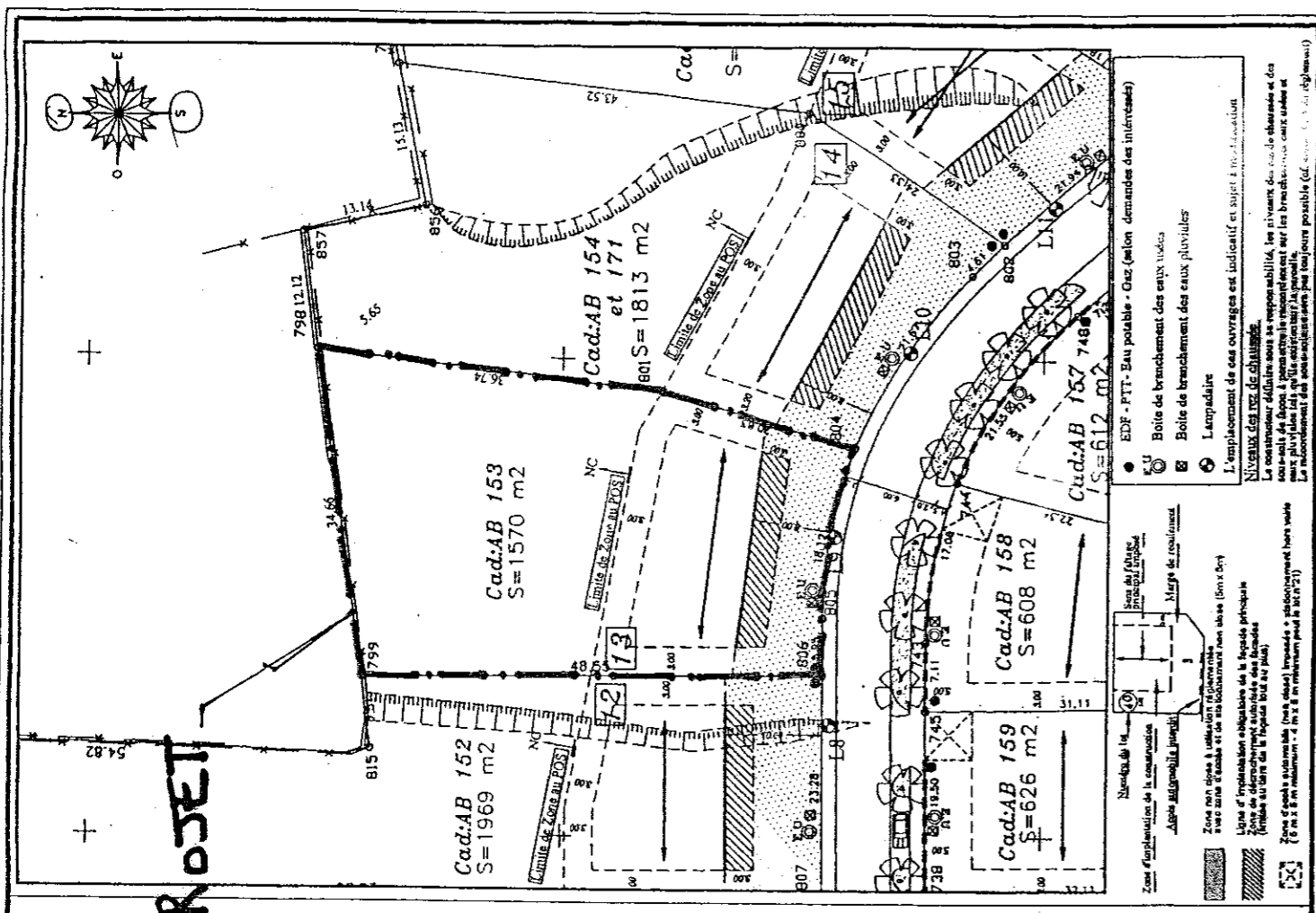
PLAN DE SITUATION



Dominique GIULIANI
 Geometre-Expert, Ingenieur E.S.G.T
 Urbainse D.E.S.S
 59, Avenue Nationale
 72650 LA BAZOGHE
 Tel : 02.43.23.76.46
 Fax : 02.43.23.76.47

CLOTURES ET ACCES

- Les acquéreurs des lots respecteront les dispositions réglementaires du P.O.S et du règlement du lotissement.
- Il est rappelé notamment, qu'en application de l'article III.3 du dit règlement "Accès aux garages en sous-sol" : "La rampe n'aura pas une inclinaison supérieure à 15%".
- Lorsque la chaussée est en contrebas, le garage doit être si besoin en sous-sol afin de respecter les 15 %.
- Le niveau du rez de chaussée devra être fixé en conséquence.
- Les acquéreurs devront en même temps que leur clôture réaliser à leurs frais et sur leur lot, les murs de soutènement éventuellement nécessaires selon la configuration des lieux.



EDF - PTT - Eau potable - Gaz (selon demandes des Intervenants)
 Boîte de branchement des eaux usées
 Boîte de branchement des eaux pluviales
 Lampadaire
 L'emplacement de ces ouvrages est indicatif et sujet à modification
 Niveau des sols de chaussée
 Le constructeur s'engage sous sa responsabilité, les niveaux du sol de chaussée et des sous-sols de sous-sol à respecter le règlement sur les branchements des eaux usées et des eaux pluviales et à assurer le raccordement des branchements des eaux pluviales (selon règlement de la commune de La Chapelle Saint Aubin) pour tout ouvrage possible (cf. règlement de la commune de La Chapelle Saint Aubin)

Zone d'implantation de la construction
 Marge de revêtement
 Zone non apte à l'installation d'ouvrages non abas (sans être une zone d'habitat et de stationnement non abas)
 Ligne d'implantation subsidiaire de la façade principale
 Zone de débranchement autorisée des branchements (selon règlement de la commune de La Chapelle Saint Aubin)
 Zone d'implantation subsidiaire (sans être) implantée à l'extérieur hors voie (6 m x 8 m minimum - 4 m x 8 m minimum pour le P.O.S)

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

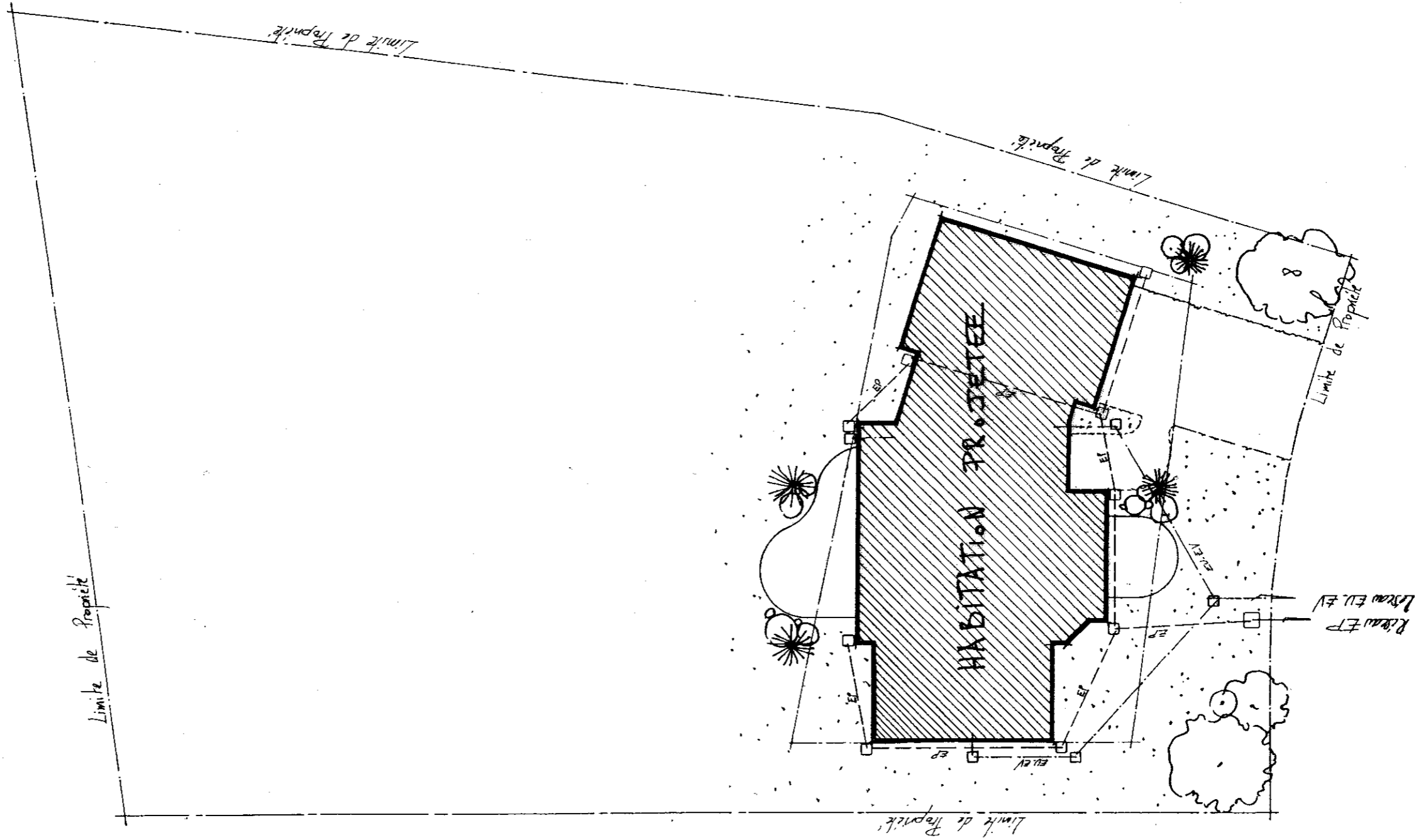
MASSE-SITUATION
 FACADES
 COUPES
 DETAILS

A.P.D
 COTATION

Ech : 1/50-1/100

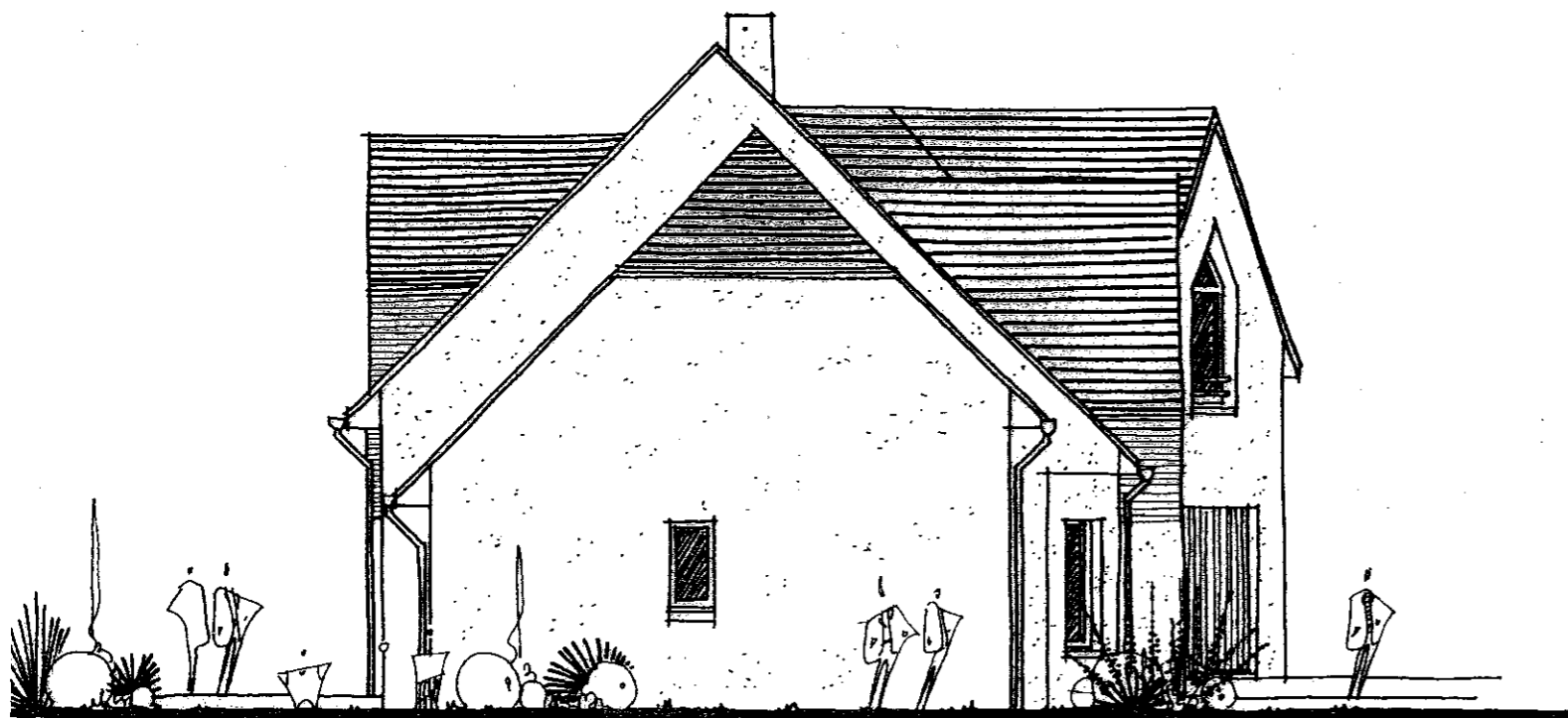
LE DOSSIER DE PLANS COMPORTE DES ECARTS PAR RAPPORT A LA NORME EN VIGUEUR :
 (exemple : cote de niveau 7,56 est égale à +7,560)

CODE EPREUVE : XXXXXX		EXAMEN : B.P.	SPECIALITE : Carrelage-Mosaïque	
SESSION 2003	SUJET	EPREUVE : E1 Etude, Préparation et Suivi d'un Ouvrage		Calculatrice autorisée :
Durée : 4 H 30		Coefficient : 4	N° sujet :	Page : 1 / 9



PLAN MASSE
 (Implantation sur REZ DE CHAUSSEE)

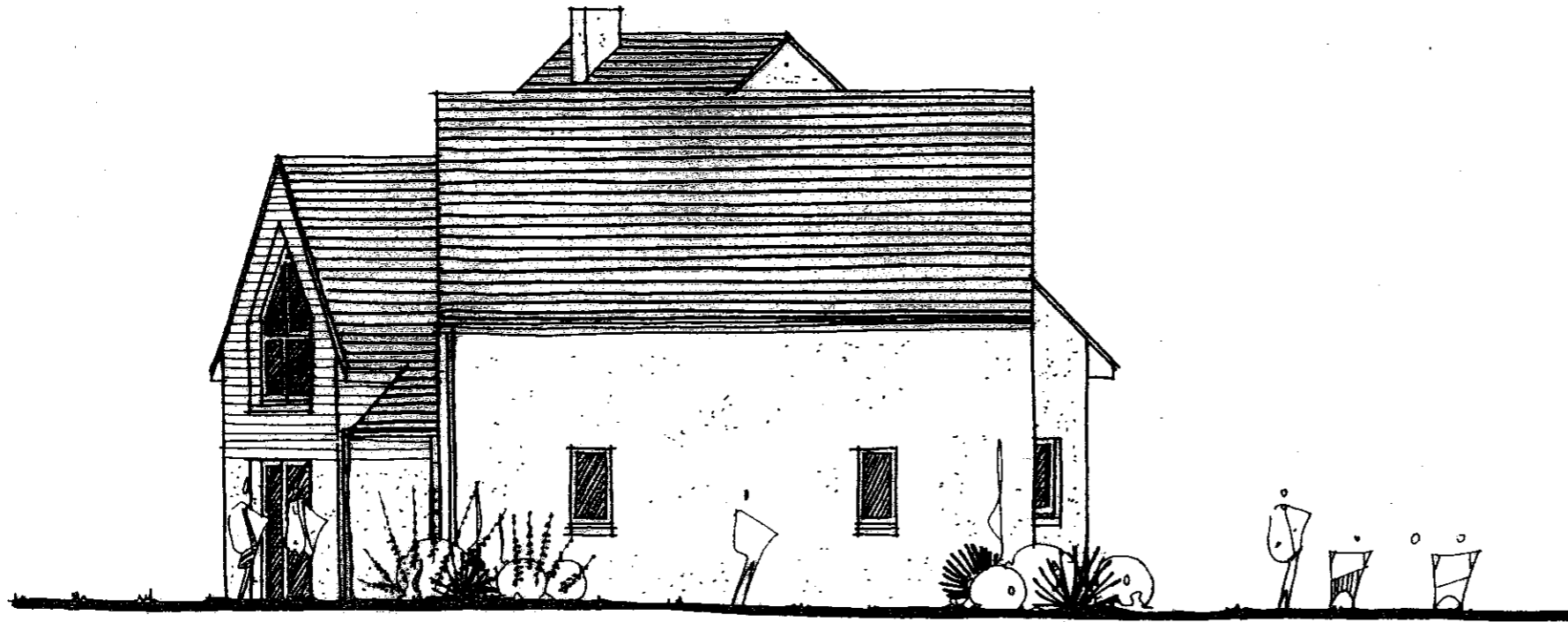
Echelle 1/200.



FACADE OUEST



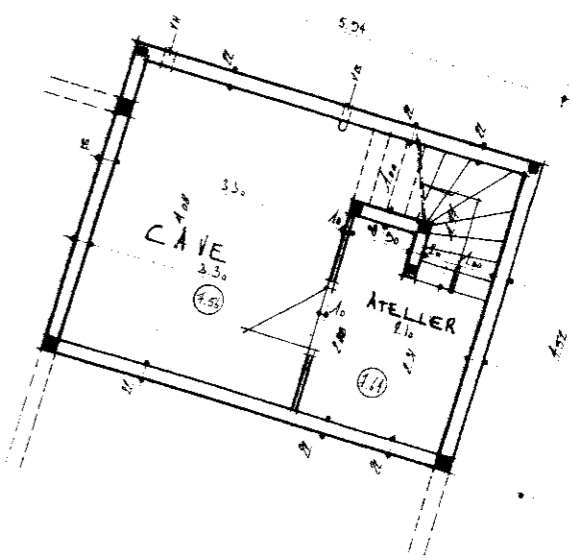
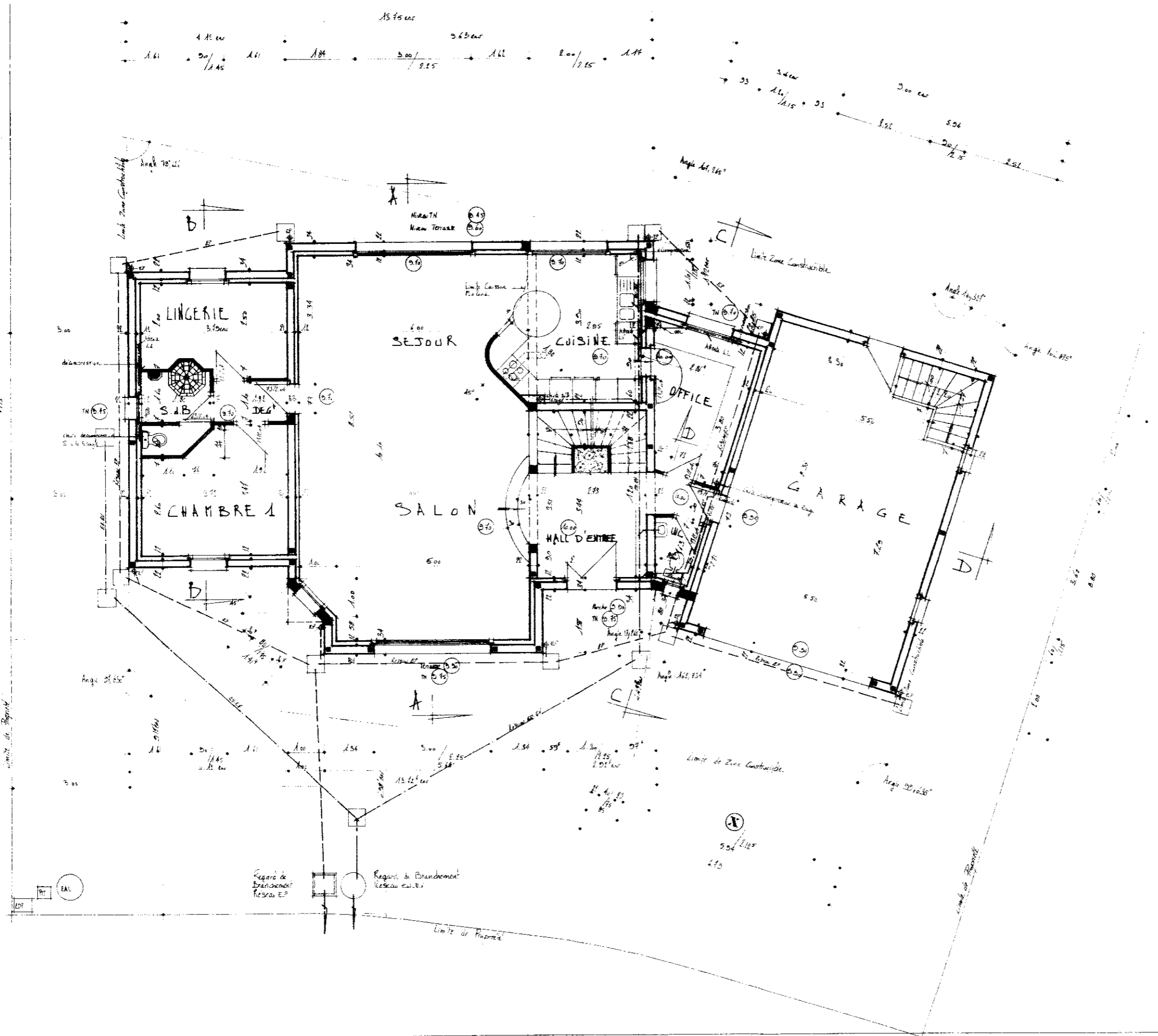
FACADE SUD



FACADE EST



FACADE NORD



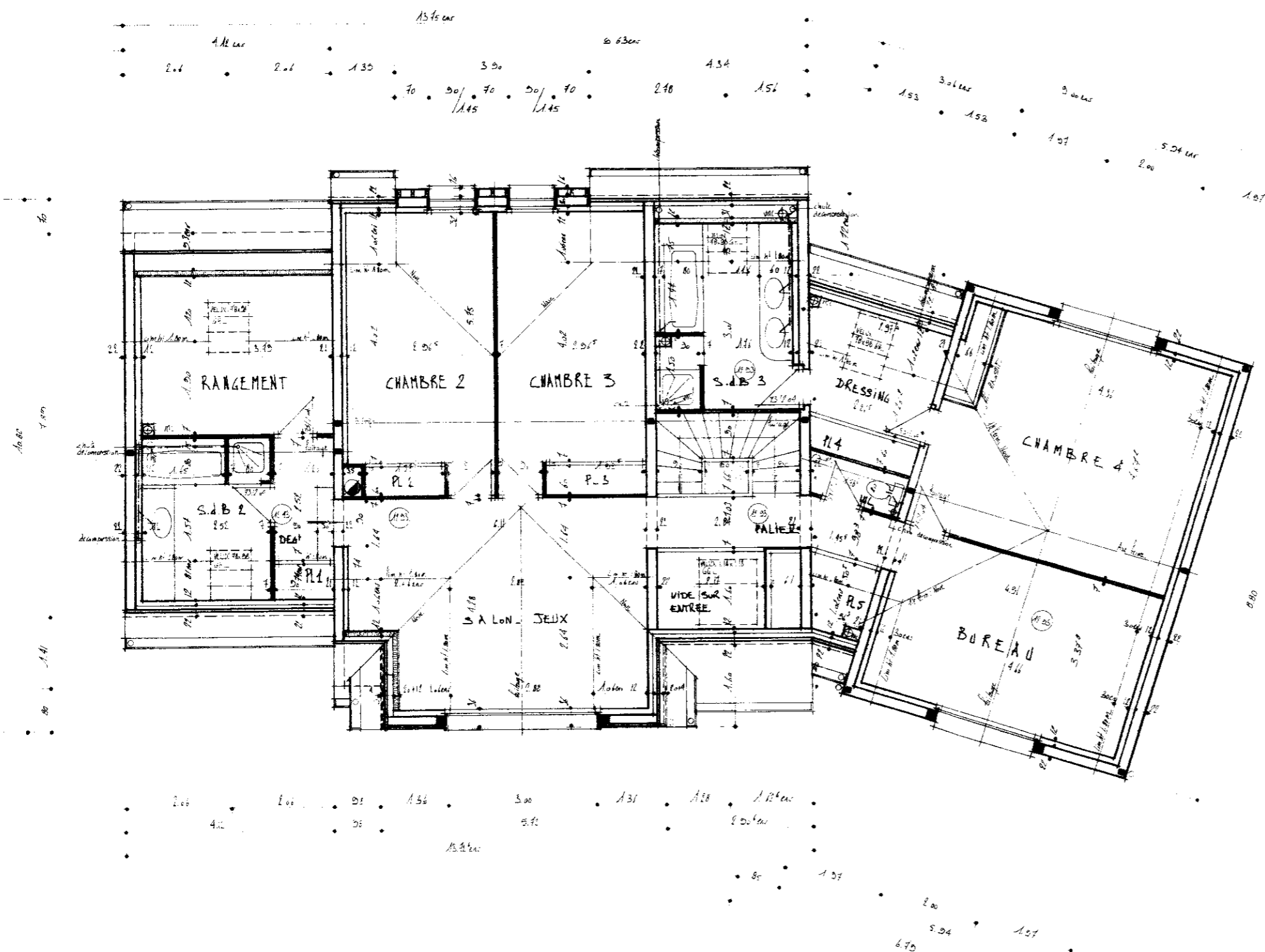
**PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE MAISON D'HABITATION**

**PLAN DU
REZ DE CHAUSSEE**

**A.P.D
COTATION**

Ech : 1/50

DATES	MODIFICATIONS
	MODIFICATIF PERMIS DE CONSTRUIRE.
	MODIFICATIF RETENUE GARAGE.



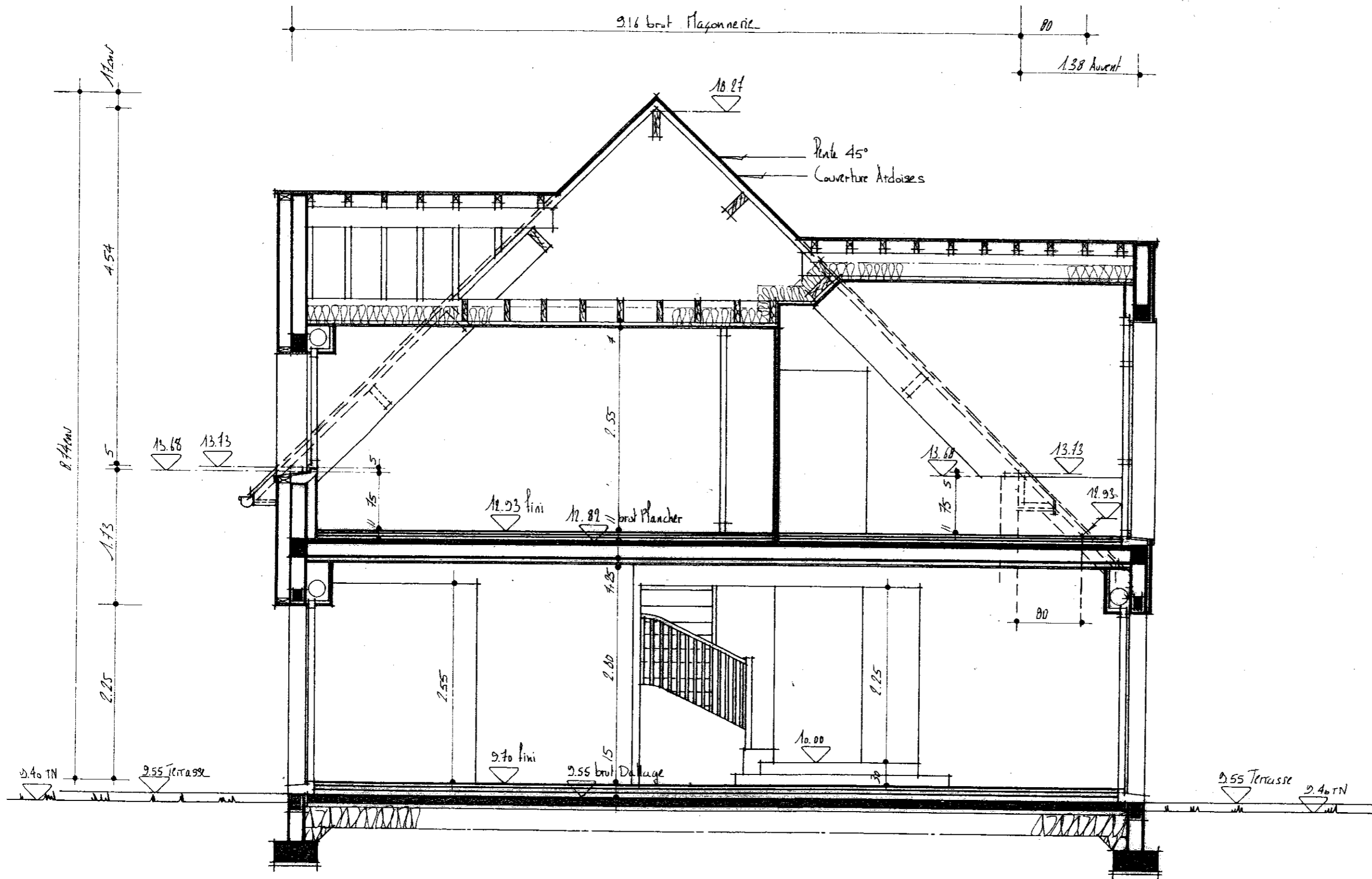
**PROJET DE CONSTRUCTION
D'UNE MAISON D'HABITATION**

**PLAN
DE L'ETAGE**

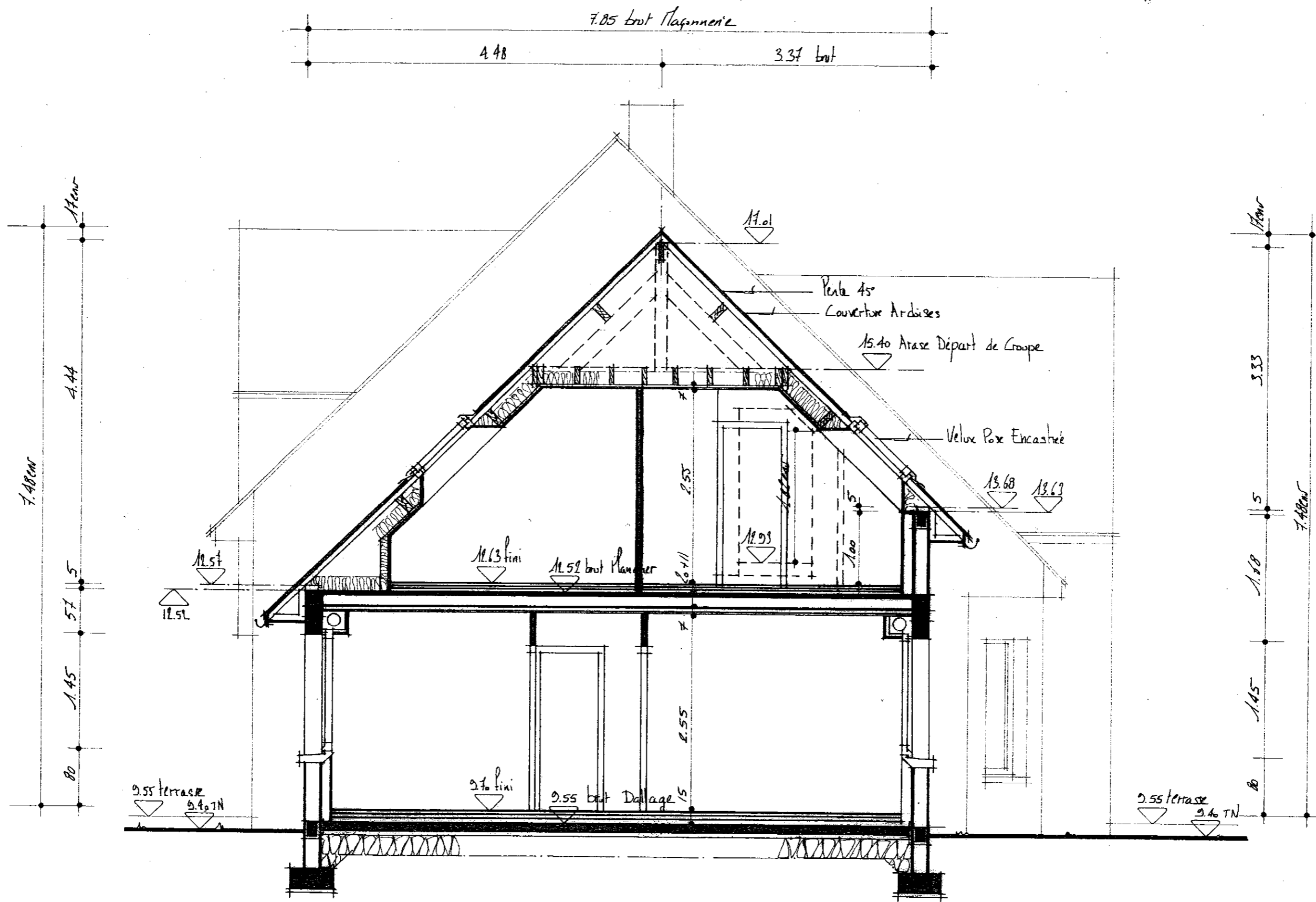
**A.P.D
COTATION**

Ech : 1/50

DATES	MODIFICATIONS
	MODIFICATIF PERMIS DE CONSTRUIRE



COUPE AA



COUPE BB

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.